Estonie: demande d'adhésion

1997/2177(COS) - 15/04/1999 - Résolution intermédiaire adopté du Parlement

En adoptant le rapport de M. Jörn Johan DONNER (PSE, FIN) sur l'adhésion de l'Estonie à l'Union, le Parlement se félicite d'une manière générale, des progrès accomplis par ce pays sur la voie de l'adhésion, même si des difficultés restent encore à surmonter. Il insiste pour que les réformes mises en oeuvre s'accompagnent de mesures visant à atténuer les conséquences sociales de l'adhésion. Á cet égard, le Parlement souscrit à la proposition de la Présidence allemande d'étendre au domaine social le champ d'application du programme PHARE. Le Parlement souligne, en outre, la nécessité de renforcer la lutte contre la corruption dans l'ensemble des pays candidats de l'Est et insiste pour que chaque pays candidat soit apprécié à l'aune de ses mérites propres et des progrès accomplis dans les négociations. Il demande également qu'un calendrier pour les négociations d'adhésion et leurs éventuelles conclusions soit élaboré. En ce qui concerne spécifiquement l'Estonie, le Parlement européen se félicite de l'abolition de la peine de mort dans ce pays depuis mars 1998 et des amendements apportés à la loi sur la citoyenneté, alignée sur les normes de l'OSCE. Il demande néanmoins que d'autres améliorations soient apportées aux conditions de détention des prisonniers dans ce pays. Parallèlement, il invite la Commission à promouvoir pleinement la capacité de l'Estonie à participer à la "dimension septentrionale" prônée par la Commission via des infrastructures efficaces de transport, de télécommunications et d'énergie. Il réclame également la ratification rapide de l'accord frontalier signé entre l'Estonie et la Russie, afin de sécuriser les frontières extérieures de ce pays.